

DELIBERATION
TARIFS DES VENTES PRESTATIONS BILLETTERIES ET PRODUITS DIVERS 2019 N°4

Rapporteur Monsieur le Président

Fixation des tarifs inhérents aux prestations billetteries vendues par l'EPIC Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique en 2019.

Produits	Partenaires	Communes	Tarif unitaire TTC Plein	Tarif unitaire TTC réduit
SPECTACLES				
Concert Francis Lalanne	Mas Burkina	Soulac-sur-Mer	30,00 €	15,00 €
Spectacle Vils Navets	JDL Animations	Jau-Dignac-et-Loirac	15,00 €	
Full Moon Party	JDL Animations	Jau-Dignac-et-Loirac	15,00 €	
AUTRES DEPOT VENTE LIVRES				
Conquête de l'Ouest	Mairie Lacanau	Lacanau	23,00 €	
Eglise Saint Vincent	Mairie Lacanau	Lacanau	12,00 €	

Rappel :

Commission visites & activités : 15% (moins de 500 billets annuels vendus) et 5% (plus de 500 billets annuels vendus)

Concerts et spectacles : 3 à 7% selon convention

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

- Tarifs des ventes prestations billetteries 2019 n°4

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.



Le Président
Laurent PEYRONDET



Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :